

Département du Bas-Rhin  
 Arrondissement  
 de Haguenau-Wissembourg  
 Nombre d'élus : 19  
 Elus : 19  
 En fonction : 19  
 Présents : 16

**Commune de MOMMENHEIM**  
**Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 12 décembre 2023**

Sous la présidence de M. Eric MULLER, 1<sup>er</sup> adjoint  
 au maire.

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - M. Steve FUHRMANN - Mme Florence GUTH  
 M. Jean-Luc GWISS - Mme Aurélia HEINRICH - - Mme Aniko JUNG -  
 Mme Agnès KAMMERER - M. Alain KEITH - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN  
 Mme Anne-Sophie LEMMEL - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER  
 Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER - Mme Sandra WILLMANN.

Absents excusés : - Mme Elisabeth JAECK avec pouvoir à Mme Sandra WILLMANN  
 - M. Francis WOLF, le maire avec pouvoir à M. Eric MULLER

Retards excusés : Mme Agnès KAMMERER arrivée au point n°9 de l'ordre du jour.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

## 8. TARIFS 2024 DES TRAVAUX REALISES PAR LA COMMUNE POUR LE COMPTE DE TIERS

Rapporteur : M. Jeannot KLEIN

Les agents de Mommenheim assurent un certain nombre de prestations pour le compte de tiers. Celles-ci étant facturées, il appartient au Conseil Municipal d'en fixer les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les tarifs des travaux réalisés pour le compte de tiers pour l'année 2024 ont été actualisés en tenant compte de l'inflation. Ils s'établissent comme indiqué ci-dessous.

*Le Conseil Municipal,  
 Après en avoir délibéré :*

➤ **FIXE** les tarifs des travaux réalisés pour le compte de tiers comme suit :

TRAVAUX POUR LE COMPTE DE TIERS	Tarifs 2024
Mise à disposition d'un agent par heure	57,32 €
Mise à disposition du broyeur (avec un agent et un tracteur) par heure	106,60 €
Mise à disposition du girobroyeur (avec un agent et un tracteur) par heure	106,60 €
Prise en charge d'un chantier par jour et par chantier (forfait)	49,03 €
Pose de panneau de signalétique d'information locale (forfait)	97,02 €
Mise en place de dispositif de sécurité sur la voie publique (forfait)	226,42 €

Une participation de 3 % pour frais de dossier et de suivi sera appliquée à chaque facture.

- **DIT** que ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et seront maintenus pour les années suivantes en l'absence de nouvelle décision du Conseil Municipal.

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.*

Pour extrait conforme.

Le Président, **Eric  
MULLER, 1<sup>er</sup> adjoint au  
maire.**



Le (la) secrétaire de séance, **M. Gérard MITTELHAEUSER, 3<sup>ème</sup>  
adjoint au maire**

